

REGLEMENT

CREATION CATALANE, ORGANISE le 29 mai 2025 L'ESPA' MILE dans ST LAURENT DE CERDANS

Le départ sera donné à :

10h30 : Course Féminine

10h45 : Course Masculine

11 h 10 Course enfants de 6 à 14 ANS

Parcours d'une boucle de 1 Mile (1,609 Km) sur chemin balisé. La signalisation est faite dans le respect des règles en vigueur et sera retirée à la fin de la manifestation. Le départ et l'arrivée se font Place GABRIEL PERI 66260 ST LAURENT DE CERDANS.

La course est ouverte à tous ceux qui le souhaitent à partir de 14 ans (avec autorisation parentale pour les mineurs) et présentant un certificat médical de non contre indication de course à pied de moins de 12 mois ou une licence FFA valide. Les coureurs ont l'obligation d'être chaussés de VIGATANES fournies par CREATION CATALANE.

Une pré inscription est demandée, elle se fera en ligne sur le site www.espadrille-catalane.com jusqu'au 26 mai 2025

Le bulletin d'inscription sera à remettre au plus tard le 29 mai 2025 en échange de la paire de VIGATANES.

Pour les enfants de moins de 14 ans la course se fera non pas en VIGATANES mais en chaussures de sport et le départ sera donné à 11h10. Ils seront obligatoirement sous la responsabilité d'un accompagnateur majeur.

Tous les participants s'engagent à respecter le code de la route, les chemins communaux et l'environnement adoptant une attitude bienveillante et responsable vis-à-vis des autres, ils se doivent secours et entraide

Le prix de l'inscription avec fourniture de la paire de Vigatanes est fixé à 12€ .

Les participants ayant la paire de Vigatanes des années précédentes peuvent s'inscrire pour un prix de 5 €.

Les dossards seront donnés 1 heure avant le départ de la course, celui-ci doit être visible en permanence et en totalité. Dans le cas d'abandon le concurrent doit se signaler au poste de contrôle le plus proche. La sécurité sera assurée par les organisateurs avec le soutien des sapeurs pompiers de St Laurent de cerdans.

Un poste de ravitaillement sera assuré à l'arrivée.

La responsabilité des organisateurs est couverte par une responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Le seul fait de s'inscrire implique l'acceptation du présent règlement.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de toute modification concernant l'organisation et le circuit de la course, notamment pour respecter les consignes sanitaires si besoin.

Les participants s'engagent à respecter l'interdiction de dopage, déclarent renoncer à leur droit à l'image et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés ou films pris pendant, avant et après la course.

Le classement sera établi par un classement général.